

Brevet d'études professionnelles « Rénové »

Histoire – Géographie - Éducation civique

Recommandations pour la correction et l'évaluation

Le BO n°31 du 27 août 2009 stipule que l'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes). Quand la question est fractionnée (1a, 1b, 1c ou 4a, 4b, 4c...), cela n'augmente pas la longueur globale de la réponse attendue.

Chaque question est globalement notée sur 4 points et le sujet n'indique pas de répartition des points par sous questions. Une très bonne réponse à une sous question ou la présence d'éléments de valorisation identifiés dans les recommandations doivent compenser des manques constatés par ailleurs.

Dans les questions portant sur les connaissances, il ne s'agit pas de soustraire des points par rapport à une production idéale mais bien de valider tout acquis des candidats. Les connaissances présentes dans le corrigé constituent de simples repères pour faciliter la correction. L'attente d'une réponse tendant à l'exhaustivité est hors de propos. Il convient de valoriser la présence de connaissances précises, l'emploi d'un vocabulaire spécifique et la bonne compréhension d'une situation et de ses enjeux.

De façon générale, le barème de correction n'est pas régressif. Il est cumulatif. L'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé. Une très bonne copie atteindra la note maximale de 20/20 et une mauvaise copie sera sanctionnée par une note très basse.

Questions	Attentes possibles	Éléments de valorisation possible
1	<p>1a. Le référendum a pour objet de changer le mode de désignation du Président de la République. Le général de Gaulle propose de l'élire au suffrage universel. Les électeurs répondent favorablement puisqu'avec 62,25% les OUI représentent près des deux tiers des suffrages exprimés.</p> <p>1b. Ce sont les partisans du général de Gaulle qui ont fait publier cette affiche. Elle est conçue pour que chaque électeur se sente concerné : le "vous" est mis en valeur de deux façons, d'une part par la taille des caractères et d'autre part, par la main avec l'index pointé en direction de celui qui regarde l'affiche pour mieux l'impliquer et lui faire comprendre que c'est désormais lui qui pourrait désormais choisir directement le Président de la République... à condition de voter oui au référendum.</p> <p>1c. Par le référendum du 28 octobre 1962 (62 % de oui, mais 42 % des inscrits), les Français ont accepté le changement institutionnel proposé par le général de Gaulle. Les premières élections selon le nouveau mode de désignation du Président de la République se produisent au terme du premier septennat du général De Gaulle, en 1965.</p> <p>Le nouveau mode de désignation du Président de la République lui assure la première place dans les institutions. La nouvelle constitution garantit au Président et au pouvoir exécutif qu'il dirige, la primauté</p>	Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances.

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « renouvelées »	Code : 13 - 2110	Session 2013	CORRIGÉ
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 1/5

	sur l'Assemblée et fait de lui le seul élu au suffrage universel à l'échelle nationale. Ce renforcement du pouvoir exécutif et la rupture avec la pratique institutionnelle de la IV ^{ème} République font que l'on peut parler d'une République d'un nouveau type.	
2	<p>Tout le factuel évoqué ci-dessous, les dates et les chiffres cités en contextualisation n'ont qu'un but : faciliter le travail du correcteur. Ces connaissances précises ne sont pas exigées du candidat. Elles constituent des éléments de valorisation.</p> <p>Première situation : La rafle du Vel d'Hiv.. On attend du candidat qu'il retrace la rafle du Vel d'Hiv. dans le cadre plus général de collaboration avec l'Allemagne nazie mise en œuvre par le régime de Vichy. On attend qu'il évoque plus particulièrement la politique antisémite et des lois raciales : statut des juifs d'octobre 1940 et de mars 1941, port de l'étoile de mai 1942, rafle du Vel. D'Hiv. en juillet 1942. On prendra en compte toute évocation de la rafle elle-même : les victimes, les Juifs résidant en France ; les responsables : l'État français. Parmi les apports de connaissances à valoriser : la date, 16 et 17 juillet 1942, la quantification des victimes, plus de 13 000 arrestations et 8 000 personnes enfermées au vélodrome d'hiver, le déroulé des opérations et le rôle de la police française et enfin le devenir des personnes raflees, l'enfermement dans des camps à Drancy et la déportation en Allemagne.</p> <p>Deuxième situation : Jean Moulin et l'unification de la résistance. L'intitulé de la situation est très explicite et l'affirmation ne fait que la renforcer avec l'adjectif "déterminant". On attend donc quelques informations complémentaires. Jean Moulin, préfet révoqué par le gouvernement de Vichy, rejoint le général de Gaulle qui le missionne. Parachuté en France en janvier 1942, il organise dans la clandestinité le rassemblement des différents réseaux et groupements de Résistance qu'il réunit au sein du Conseil national de la Résistance (mai 1943). L'évocation de sa fin (juillet 1943) est un élément de valorisation.</p> <p>Troisième situation : Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR). On attend que le candidat fasse le lien entre le programme du CNR et la mise en place de la IV^{ème} République. Il peut souligner la rupture introduite avec le régime autoritaire mis en place par le maréchal Pétain. Le programme du CNR prévoit le rétablissement de la démocratie avec retour de la liberté d'opinion et d'expression, retour de la liberté de réunion, rétablissement d'élections de représentants élus... Le programme prévoit aussi la mise en place de réformes appuyées sur de nouveaux droits, des droits sociaux qui jettent les bases d'un « ordre social plus juste » avec les nationalisations et la création de la</p>	Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances.

	sécurité sociale... Tous ces nouveaux droits sociaux sont d'ailleurs évoqués dans le préambule de la constitution de la IV ^{ème} République.	
3	<p>Nombre de chiffres cités dans la proposition de réponse 3c ne sont là que pour aider le correcteur. Ils ne sont pas exigibles en tant que tels du candidat. Ils constituent des éléments de valorisation.</p> <p>3a. La première carte présente la localisation et la hiérarchisation des villes de plus de 5 millions d'habitants. La deuxième carte présente la localisation et la hiérarchisation des principales places boursières, celles qui réalisent des transactions d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars. La troisième carte présente la localisation et la hiérarchisation des ports dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de conteneurs.</p> <p>3b. La mégapole japonaise abrite la seule ville mondiale de l'aire de puissance de l'Asie orientale, Tokyo avec ses 37 millions d'habitants et plusieurs places boursières dont la plus importante d'Asie orientale, aussi localisée à Tokyo.</p> <p>La Chine littorale abrite toute une série de grandes villes, les deux plus importantes étant Pékin et Shanghai, cette dernière étant une ville de rang mondial dans la mesure où elle concentre la deuxième place boursière de la zone et l'un des ports les plus importants en nombre de conteneurs transportés. La façade littorale de la Chine supporte d'ailleurs deux autres places boursières importantes, Shenzhen et Hong Kong et tout un chapelet de ports disposés en deux pôles.</p> <p>3c. L'Asie orientale fait depuis longtemps partie des trois aires de puissance dont l'activité contribue à l'organisation géographique du monde. C'est d'abord la mégapole japonaise qui y a joué un rôle moteur et qui a dominé les échanges intra-zone et initié des délocalisations vers l'Asie du Sud. Mais, avec l'ouverture de la Chine littorale au capitalisme mondial dans les années 1980, un deuxième pôle structurant de la zone est né. Après avoir été un simple pays atelier avec une main d'œuvre bon marché, l'espace littoral chinois s'est développé : il produit 60 % du Produit intérieur brut chinois, reçoit 85 % des investissements directs étrangers et réalise la quasi-totalité des exportations du pays : 92%. Son dynamisme a attiré de gigantesques flux d'investissements directs étrangers qui lui permettent de développer des innovations : la Chine est aujourd'hui le premier pays mondial pour le dépôt de brevets. Au sein de l'aire de puissance la plus dynamique du monde, la Chine littorale rivalise désormais avec la mégapole japonaise et constitue l'autre pôle économique majeur de l'aire de puissance de l'Asie orientale.</p>	<p>La capacité à utiliser le légende pour citer des chiffres précis.</p> <p>Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances nourrissant la réponse 3c.</p>
4	<p>Pour chacune des situations, deux affirmations sont acceptables. C'est donc la justification par des exemples de l'affirmation retenue par le candidat, qui constitue le cœur de l'évaluation.</p> <p>Première situation : Un pays moins avancé (PMA). La proposition "C" est à rejeter. Les PMA ne se</p>	<p>La pertinence et la cohérence des exemples choisis pour justifier l'affirmation choisie.</p>

	<p>situent pas exclusivement sur le continent africain même la majorité des PMA se situent en Afrique subsaharienne. Et l'un des critères permettant de classer un pays parmi les PMA est d'avoir un taux d'alphabétisation inférieur à 20 %.</p> <p>La validation de la justification doit demeurer très ouverte puisque l'on compte une cinquantaine de PMA. Elle est fonction de la cohérence des exemples présentés.</p> <p>Pour mémoire, deux autres critères qui font un PMA : un PIB/habitant inférieur à 500 dollars par an et une industrie manufacturière représentant moins de 10% du PIB. Par ailleurs l'ensemble des PMA (plus de 10 % de la population mondiale) représentent seulement 1 % des exportations mondiales et moins de 1 % du PIB mondial.</p> <p>Deuxième situation : Un pays émergent au choix.</p> <p>La proposition "C" est à rejeter. La notion de pays émergent repose sur deux piliers : une insertion progressive sur la scène économique mondiale et l'existence d'un taux de croissance élevé du PIB.</p> <p>La validation de la justification doit demeurer très ouverte puisque la liste des pays émergents varie fortement selon les dates et les sources. La validation est donc fonction de la cohérence des exemples présentés et des raisonnements conduits.</p> <p>Pour mémoire, parmi les critères que l'on peut retenir pour qualifier un pays d'émergent : un appareil industriel diversifié, une politique économique volontariste, une participation croissante aux échanges mondiaux, un recul général de la pauvreté, le développement d'une classe moyenne, la volonté de participer aux forums internationaux mais aussi des inégalités sociales et territoriales fortes du fait de l'inégal partage des fruits de la croissance.</p> <p>Troisième situation : L'Amérique latine.</p> <p>La proposition "A" est à rejeter. L'Amérique latine est un continent où les contrastes sont fortement marqués et où la concentration des activités et le niveau de vie connaissent de très forts écarts entre les pays.</p> <p>La validation de la justification doit demeurer très ouverte. Elle est fonction de la cohérence des exemples présentés.</p> <p>On se souviendra qu'alors que le Brésil et le Mexique, figures de proue des pays émergents, deviennent des puissances économiques mondiales et voient leur place de plus en plus reconnue sur la scène internationale, certains pays situés sur la cordillère des Andes ou en Amérique centrale ont des économies peu dynamiques et restent en grande partie à l'écart de la mondialisation.</p>	
5	<p>La séparation des pouvoirs est un principe appliqué dans la plupart des États démocratiques. Chacun des trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire a des fonctions différentes et est exercé par des personnes ou des institutions différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir exécutif consiste à mettre en œuvre les lois et à conduire la politique nationale. Le Président de la 	<p>La clarté dans l'énoncé des détenteurs des pouvoirs exécutifs et législatifs et dans leurs contrôles mutuels.</p>

	<p>République et le gouvernement dirigé par le Premier ministre disposent pour cela de l'administration et de la force armée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir législatif élabore et rédige les lois. Les députés et sénateurs, à l'Assemblée nationale et au Sénat, organisent les débats sur les différents projets et participent au vote final des lois. - Le pouvoir judiciaire sanctionne le non-respect des lois. Les tribunaux et les juges punissent les personnes qui ne les respectent pas. Ils tranchent aussi dans les litiges et les conflits entre particuliers ou entre l'administration et les particuliers. <p>La séparation des pouvoirs protège le citoyen d'atteintes à ses droits fondamentaux.</p>	
--	--	--